



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Le Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ÉTATS-UNIS — NEW-YORK, 1^{er} MAI.

Point d'amélioration dans les affaires du pays, la crise, loin de perdre de sa violence, ne fait que puiser de nouvelles forces dans les désastres passés. Le haut commerce est ruiné presque en entier : le petit commerce commence à se ressentir fortement de la détresse universelle. Les fabriques et tous les genres d'industrie sont suspendus, des milliers d'ouvriers sont sans ouvrage et sans pain. Il est probable que la banque des États-Unis n'acceptera pas l'offre de celle d'Angleterre, de tirer sur elle dix millions de dollars, en lui remettant chaque fois, en tirant, la moitié de la somme dont elle dispose, en espèces. La situation dans laquelle se trouvent les villes de l'Atlantique rendrait une pareille opération fort dangereuse.

L'Assemblée de l'Etat de New-York avait voté une loi qui demandait que toutes les banques soumises à la loi des banques (Safety Fund Banks) reçoivent réciproquement et au pair leurs notes respectives. Le sénat vient de rejeter cette loi.

Dans la soirée de mardi dernier, les négociants de New-York se sont réunis à Masonic Hall, dans le but de rechercher les causes de la détresse actuelle et aviser aux moyens propres à l'alléger. A cette assemblée on a adopté plusieurs motions; dans les deux premières, on accuse verbalement le gouvernement d'avoir, en grande partie, occasionné, par ses mesures, la ruine du pays et de l'avoir opposé au lieu de le protéger. M. Van Buren y est accusé de continuer, contre la volonté du peuple, les funestes effets (experiments) de son prédécesseur; on y déclare que, par cette persistance, il a causé la ruine de milliers de négociants, privés des centaines de mille d'ouvriers de leur travail, déprécié la valeur du coton de millions de dollars, ruiné le commerce à l'intérieur et détruit l'industrie du pays. Dans ces résolutions, on déclare en outre que si M. Van Buren persiste dans les mesures de son prédécesseur, les citoyens qui vivent de leur travail auront à mourir de faim, des troubles éclateront, et les institutions des États-Unis seront ébranlées.

Les autres mesures adoptées sont celles qui suivent : une commission de cinquante personnes se rendra à Washington pour faire des remontrances à l'exécutif contre la continuation du specie circular (ordre de la Trésorerie qui exige des espèces en paiement des terres publiques); la commission demandera au président de donner ordre aux directeurs des douanes de ne pas poursuivre, avant le 1^{er} janvier prochain, les négociants qui ne paient pas leurs notes de douane. Elle doit insister auprès du président sur une convocation immédiate du congrès.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 21 MAI.

M. de Werther, envoyé de Prusse à Paris, est décidé.

FEUILLETON.

L'ÉMANCIPATION DES FEMMES.

Pourquoi le monde et la comédie veulent-ils s'occuper et rire un instant de ces péronnelles qui prétendent émanciper leur sexe, réformer la société, abolir le mariage et s'emparer des affaires publiques, prenons la femme libre à son lever, et suivons-la jusqu'au lendemain. C'est la meilleure manière d'appréhender la grande question humanitaire de l'émancipation des femmes.

Notre femme libre se nommera, si vous voulez bien, Mme. Soliveau de Maupré; elle demeure dans une des rues les plus élégantes de la Chaussée d'Antin. Sept heures sonnent à l'église de Notre-Dame de Lorraine, et Mme. de Maupré ôte son bonnet de coton, passe un pantalon à pieds et une vaste redingote en molleton blanc; puis, pour redoubler ses espérances, elle fait trois fois le tour de sa chambre, ouvre sa fenêtre, et respire l'air frais du matin.

Plus simple que l'ameublement de cette chambre : un petit lit de fer, un grand fauteuil de cuir, une table chargée de plumes, et de manuscrits; une bibliothèque chargée de quatre in-folios et coiffée de deux bustes enésés, un porte-manteau, trois lithographies, une pipe d'écume et une paire de fleurets, tels sont les ornements posés de ce réduit que la femme libre appelle cavalièrement sa chambre de garçon. Cependant Mme. de Maupré n'est pas célibataire; elle a un mari.

Après avoir consacré les premières heures de la journée à un travail de haute portée, la femme libre sonne, et son valet de chambre se précipite : « Jean, faites servir le déjeuner, et allez dire à monsieur de venir se mettre à table. » Jean est spécialement attaché au service de son maître; monsieur pour domestique la cuisinière, qui est en même temps bonne d'enfants. Toujours prêt à obéir dès que la maîtresse de la maison a parlé, M. Soliveau de Maupré est debout devant son couvert, lorsque sa femme paraît dans la salle à manger. Le mari de la femme libre est un homme d'une quarantaine d'années, frêle, vermeil et déhanché dans son maintien. Un sourire perpétuel erre sur ses lèvres; une gaieté ineffable brille sur son visage; la douceur des agneaux est empreinte dans ses yeux bleus. On sert le déjeuner. Monsieur mange de sa main à la cuillère, et madame des cotételets de veau. Jean apporte un paquet de lettres et des journaux, madame décroche les lettres et se met à lire; son mari, qui a le nez au vent, laisse les journaux s'écrouler sur son ventre, et se livre à sa conversation. La conversation s'engage sur les nouvelles du jour; madame formule son opinion sur monsieur écoute avec déférence. Lorsque le chapitre de la politique est épuisé : — Qu'avez-vous fait ce matin, demande la femme libre à son mari? — Rien, j'ai chiffonné.

— A propos, j'ai quelques observations sérieuses à vous faire sur

ment nommé ministre des affaires étrangères, ainsi que nous l'avions annoncé hier et on assure qu'il a accepté ce portefeuille. On sait que M. de Werther avait déjà été au département des affaires étrangères immédiatement après la retraite de M. le comte de Bernstorff. A cette époque le diplomate expérimenté crut cependant pouvoir rendre de plus grands services à son pays en conservant son poste important à Paris, et c'est la seule raison qui l'a engagé à se refuser à cette nomination si honorable qu'il peut accepter aujourd'hui et dans l'état où se trouve actuellement l'Europe. Il est vraisemblable que M. de Maltzan, envoyé près la cour de Vienne et récemment arrivé à Berlin, succédera à M. de Werther à Paris. Néanmoins il n'est pas à présumer que l'on dispose définitivement de ce poste important avant l'arrivée à Berlin de M. de Werther. On croit savoir que le poste de Vienne serait alors confié à M. de Jordan, envoyé actuel à Dresde et que celui-ci serait remplacé par M. le comte de Kongsmark, notre envoyé à Constantinople.

— On écrit de Constantinople, 2 mai : Des dissentiments s'étaient manifestés entre lord Ponsomby et un autre envoyé d'Angleterre, M. Urquart, chargé de négocier un traité de commerce. Lord Ponsomby devait retourner en Angleterre. Il est maintenant décidé qu'il restera ici et que M. Urquart ira s'expliquer à Londres.

FRANCE. — PARIS, LE 24 MAI.

Il existe à Bruxelles plus de cent familles françaises qui demeureraient plongées dans une indigence complète sans la touchante sollicitude de S. M. la reine des Belges; l'auguste princesse se rend la providence de ses malheureux compatriotes. Chaque jour ses bienfaits viennent les trouver. Les secours qu'elle leur fait distribuer s'élèvent chaque année à des sommes considérables. (Charte de 1830.)

— La princesse Hélène est accompagnée dans son voyage en France, par M. de Rantzian en qualité de chambellan, et par son ancienne gouvernante qui doit rester auprès d'elle comme dame de compagnie.

— La mère de la princesse Hélène doit rester quelques mois à Paris après le mariage de sa fille.

— Les officiers de la garde nationale de Metz avaient décidé que la milice nationale ne se porterait pas au-devant de la princesse. Il paraît qu'une portion de la garde nationale de cette ville, mettait à sa réunion pour le jour du passage de la princesse, la condition qu'elle présenterait une adresse.

MARIAGE DU PRINCE ROYAL.

Voici quelques dates qui permettront d'embrasser d'un coup-d'œil tout l'ensemble de la période de fêtes royales et de réjouissances publiques qui va s'ouvrir dans quelques jours, à l'occasion du mariage de M. le duc d'Orléans. Ce programme répondra, nous le croyons, à quel ques

inexactitudes. Nous ne saurions pourtant le donner pour officiel; car il n'est pas impossible qu'il soit modifié plus tard dans quelques parties, mais pour le moment il est exact.

Jeudi 25 mai, arrivée à Neuilly de S. M. la reine des Belges et du prince royal, son fils aîné. S. A. R. doit rester dans cette résidence pendant le séjour de la reine à Fontainebleau.

Samedi 27, départ de LL. MM. le roi et la reine des Français, de la reine des Belges et de toute la famille royale pour Fontainebleau.

Dimanche 28, arrivée à Fontainebleau de S. M. le roi des Belges.

Lundi 29, arrivée à Melun de LL. AA. RR. la princesse Hélène et la grande-duchesse douairière de Mecklenbourg. M. le duc de Nemours et le prince de Joinville vont dans cette ville au-devant de LL. AA. RR., et les accompagnent à Fontainebleau, où elles arrivent le soir du même jour.

Mardi 30, cérémonie du mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse Hélène.

Du mercredi 31 mai au dimanche 4 juin, la famille royale continue à séjourner à Fontainebleau. Spectacle à la cour tous les soirs.

Dimanche 4 juin, retour à Paris.

Lundi 5 et mardi 6, réceptions aux Tuileries chez S. A. R. Mme. la duchesse d'Orléans.

Mercredi 7, la famille royale va s'établir à Trianon.

Samedi 10, ouverture du musée de Versailles; le roi donne un grand banquet aux deux chambres.

Dimanche 11, suite des fêtes de Versailles; grande revue, spectacle à la cour.

Lundi 12, le roi retourne s'établir aux Tuileries avec la famille royale.

Mardi 13, fêtes données par la ville de Paris; réjouissances publiques. Feu d'artifice à dix heures et demie sur le quai d'Orsay.

Mercredi 14, banquet et grand bal donnés au roi à l'hôtel de Ville.

Le 17, grand bal de la garde nationale de Paris et de la banlieue.

Lundi 19, grand bal donné par le roi aux Tuileries.

— Une lettre de Fuld nous donne quelques détails sur la première entrevue de M. de Broglie et de la princesse Hélène. Le duc en abordant la princesse l'a complimentée en langue allemande. M. le duc, a repris la princesse, c'est une Française qui est devant vous, ayez la bonté de lui parler une langue qui est désormais la sienne.

— La promotion que prépare le département de la guerre à l'occasion du mariage de S. A. R., consiste en 14 maréchaux de camp qui compléteront le cadre de cette armée. Dans ce nombre, 8 colonels seront déposés de leurs régiments et appelés à commander dans quelques départements. Quant aux nouveaux colonels, ils seront pris autant que possible

— Deux mois de mariage; c'est bien, tu sais à quoi t'en tenir maintenant, l'enchantement est dissipé, n'est-ce pas? Eh bien, il faut être de nôtre.

— Voir ton monde, ta société, pendant mon séjour à Paris? Je ne demande pas mieux.

— Ce monde, Elisa, est un peu grave, je t'en avertis. Les femmes de ma société ne s'occupent guère de bals, ni de modes, ni de musique, ni d'autres futilités; nous avons souci de choses plus importantes.

— Et de quoi donc?

— De régénération sociale.

— Ah! mon Dieu et que voulez-vous donc régénérer?

— La condition des femmes. Tu n'as peut-être pas encore été assez longtemps esclave pour comprendre tout ce que l'état de la femme a d'humiliant et d'insupportable.

— Tu veux rire, et te moquer de moi comme à la pension?

— Je parle très sérieusement. N'as-tu jamais réfléchi au rôle étroit et mesquin que la société nous impose? Ton mari est notaire, propriétaire, juré, directeur, éligible, peut-être capitaine de la garde civique et décoré; toi, qu'es-tu de tout cela?

— Mais, je suis la femme de tout cela; je profite de la position de mon mari; il a pour sa part le travail et la peine, moi les plaisirs; ne suis-je pas la mieux partagée?

— Allons, je vois que tu es encore à convertir; c'est une éducation complète que nous aurons à faire, mais en six semaines tu auras le temps d'être initiée. Ah! que tu es bien femme comme le vulgaire des femmes, ma pauvre Elisa! Ces plaisirs dont tu parles, je t'en donne pour deux ou trois ans, et puis tu en seras lasse. Crois-tu donc que ton mari n'aimait pas aussi le bal, la toilette et la dissipation quand il était garçon? avec un autre âge et un autre état sont venus pour lui d'autres plaisirs, d'autres idées; l'ambition lui ouvre une carrière pleine de jouissances; il rêve la fortune, les honneurs, il songe à devenir maire de votre ville, préfet du département, député, pair de France, conseiller d'état, que sais-je! Il n'y a pas de bornes à l'ambition d'un notaire ou d'un capitaine de la garde nationale. Et voilà ce que l'on nous refuse à nous autres femmes quand notre belle saison est passée. On nous laisse pour toute distraction notre ménage, et pour toute ressource la dévotion. Sans compter qu'il y a des femmes qui ne sont jamais jeunes, jamais jolies, jamais mariées. Que fait la société pour celles-là?

— Je l'avoue franchement que je n'ai jamais pensé à tout ce que tu me dis en ce moment.

— Bah! ce n'est rien! tu en entendras bien d'autres! veux-tu venir ce soir à notre club?

— Club? hier on me parlait d'un raout. Je n'entends plus guère votre français d'aujourd'hui. Mais n'importe, le raout m'a divertie, et je veux bien essayer du club.

able dans ceux qui ont fait la campagne d'Anvers et celle de Mascara. M. le duc de Nemours aura, dit-on, ses protégés dans cette promotion, protégés qui d'ailleurs se recommandaient d'eux mêmes.

M. et Mme. Thiers ont reçu une invitation pour passer les trois jours de fêtes à Fontainebleau, où ils occuperont un appartement de plein pied avec ceux de S. M., cette faveur a paru extraordinaire.

Un accident qu'on peut qualifier d'étrange, a signalé aujourd'hui la discussion qui a eu lieu sur la loi des sucres. M. le ministre des finances, qui avait développé et même soutenu le projet de loi, l'a retiré par le fait, en proposant une autre combinaison qui constitue, à vrai dire, toute une loi nouvelle. Cette nouvelle combinaison allie le principe du dégrèvement sur le sucre de cannes avec l'impôt sur le sucre de betteraves.

La conclusion de M. le ministre des finances a produit une grande agitation dans la Chambre. Les membres de la commission se sont fort récriés, sur ce que le gouvernement avait attendu si tard pour retirer le projet de loi. Enfin, la commission doit se réunir demain matin avec M. le ministre des finances pour chercher à s'entendre sur cet incident. (La Presse.)

En attendant que le chemin de fer permette de franchir en six à sept heures la distance d'ici à Bruxelles, la route est fréquemment parcourue par nos notabilités financières et industrielles. M. Benard, administrateur de la société nationale, et M. J. Fallon, ainsi que M. Mooreghem, sont à Paris, non pas comme on le prétendait pour former une concurrence à l'entreprise de M. Cockerill, mais pour passer le contrat d'une terre située dans la province de Namur que ces messieurs ont été chargés d'acheter deux millions pour un capitaliste français.

La chambre est assez divisée sur le système à adopter relativement aux chemins de fer. Le gouvernement a tâté l'opinion de la chambre en variant les modes de concession qui se diversifient en effet dans ces cinq projets dont l'examen a lieu dans les bureaux. On verra bientôt les opinions se formuler. Les uns sont pour des subventions à fournir par l'état. Les autres sont contraires à toute subvention quelconque : d'autres opinions pour les concessions à perpétuité ; d'autres pour des concessions temporaires. M. Lafitte votera pour la garantie de la part du gouvernement du service d'un intérêt modéré de capitaux que l'état emprunterait ; quoi qu'il advienne, les débats seront vifs. Les adversaires sont plus nombreux qu'on ne pourrait le penser. Les propriétaires des canaux, les maîtres de forges, les solliciteurs écartés etc., tout cela forme une phalange qui serre ses rangs pour mieux attaquer les projets de routes à rainures. Toutefois, il est plus que vraisemblable que les projets de loi concernant le chemin de fer du Gard, celui allant à la frontière belge, et le chemin de Thanu à Mulhausen, sortiront victorieux de la chambre.

Les fonds des deux premiers sont faits. Quant à la route sur la Belgique, les demandes d'actions sont tellement multipliées qu'il faut à M. Cockerill un employé pour en faire l'annotation. Il est probable que M. le directeur de la Banque de Belgique, qui est attendu à Paris, apportera une forte partie de souscriptions ; en sorte qu'il y aura pour l'exécution de cette importante voie de communication dix fois plus de capitaux que besoin ne sera, aussi la compagnie au nom de laquelle agit M. Cockerill pourrait facilement se passer des 20 millions que l'état devra lui fournir si le projet de loi passe aux chambres. Néanmoins la compagnie y tient et elle fait bien puisqu'elle doit rendre le chemin à l'état après 50 ans d'exploitation. Les dépenses étant de 80 millions, la compagnie n'a besoin que de 20 millions et non de cent ainsi qu'on l'a dit.

La chambre veut discuter ensemble les six projets de chemins de fer ; il n'y aura qu'une seule discussion générale, qui portera sur les modes divers de concession des travaux publics.

— Eh bien ! viens me prendre à huit heures, je te présenterai.

— Tais-toi donc ! tu n'y penses pas. Le mari est prohibé dans notre club. Quelques uns ont donné des garanties et qui nous sont dévoués comme le mien, par exemple, sont reçus par faveur ; les autres sont exclus. Tu ne verras là que des femmes et une demi-douzaine d'hommes sans conséquence, comme M. Soliveau de Maupré.

— Pas de jeunes gens ! on ne dansera donc pas ? — Allons, ne fronce pas le sourcil ; je me résigne, je serai grave ce soir. Faudra-t'il faire de la toilette ?

— Du tout. Viens en robe de chambre si tu veux. La femme libre, enchanteresse de la nouvelle recrue qui lui arrive, se remet vaillamment au travail ; elle achève un article de fond pour la Gazette des Femmes ; puis, en attendant l'heure du dîner, elle ordonne à son mari d'aller promener les enfants, et elle sort de son côté pour se livrer au passe-temps d'une douce flânerie sur les boulevards ; elle entre dans un café et prend un verre d'absinthe, elle monte chez un coiffeur et se fait arranger les cheveux ; à six heures elle rentre chez elle en cabriolet de place.

Elisa est exacte au rendez-vous. Dès que M. Soliveau de Maupré a couché les enfants, on se rend au club. Le club tient ses séances chez une des dames les plus considérables de la société, rue au quatrième au-dessus de l'entresol. La provinciale, en entrant dans le sanctuaire est suffoquée par une épaisse fumée de tabac ; cependant, elle fait, bonne contenance, pour considérer avec le plus profond étonnement le singulier aspect que lui offre la compagnie. Au milieu du salon, une douzaine de dames debout et le cigare aux lèvres, discutent avec feu, quelques femmes libres sont orientalement assises ou couchées sur des coussins. Leur costume bizarre appartient aux deux sexes et à tous les pays. Sept ou huit messieurs assis sur ce petit cercle, à voix basse, M. Soliveau de Maupré prend place dans ce petit cercle. M. de Maupré se distingue par la recherche de sa parure : il est frisé comme un chérubin ; il porte une cravatte de satin blanc ; il a des bagues aux doigts et un mouchoir brodé, il est parfumé à la vanille. La femme libre présente son amie en qualité de néophyte. On offre à Elisa des cigares qu'elle refuse. Bientôt la présidente annonce que la séance est ouverte ; on va commencer par une sonate humanitaire.

Un jeune homme pâle, éveillé, maigre et diaphane, est assis dans un coin. Tout à coup il se lève en tressaillant, pousse un éclat de rire satanique, se dirige vers le piano, l'ouvre brusquement, et lance sur les touches deux énormes coups de poing. A ce prélude, chacun fait silence ; on écoute avec recueillement. Le pianiste de l'émancipation continue à se montrer de la plus grande force sur le piano. De temps en temps il fait volte face, s'élançant, et retombe assis sur le clavier. L'effet de cette méthode rétrospective est pleine de magie : c'est une mélodie à tout casser ; les femmes applaudissent, frémissent, et s'écrient en chœur : — Il était digne d'appartenir à notre sexe !

Après le morceau, le mari de la maîtresse de la maison s'ap-

proche de l'instrument, l'examine avec consternation, et dit d'un air piteux : — Cela coûtera vingt-cinq francs, comme à la dernière séance. Toutes les fois que cet agréable jeune homme bat du piano, c'est 25 francs de réparation !

On annonce une résistance assez vive aux projets présentés, de la part des députés de l'Ouest et du midi. Les villes de Nantes et de Bordeaux, protestent déjà dans leurs journaux, contre ces chemins et surtout contre celui qui va mettre en contact plus direct Paris et la Baie de la Seine.

Il paraît qu'à l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique, on s'occupe sérieusement à Paris de la réduction ou de la suppression du timbre des journaux. On imposerait par contre un droit sur les annonces autres que les publications légales et judiciaires.

Hier, le Journal de Paris a été condamné à des dommages-intérêts envers l'éditeur des Lettres de M. de Cormenin, pour avoir refusé de recevoir dans sa feuille l'annonce de cette publication.

Le rapport sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires d'Afrique en 1837 sera présenté le 25 à la chambre des députés.

Ce rapport a été lu aujourd'hui à la commission par M. Piscatory. Il conclut au refus de la plus grande partie de l'augmentation demandée sur l'effectif existant au 1^{er} janv. 1837. Ce refus entraîne la réduction proportionnelle de chacun des articles des dépenses. La commission repousse aussi une partie des dépenses effectuées aux expéditions militaires dans les provinces d'Oran et de Bone. Elle a refait, en conséquence, en totalité le budget des crédits extraordinaires d'Afrique en 1837. L'ensemble des réductions qu'elle a opérées s'élève à plus de quatre millions. Les crédits demandés par le projet de loi montaient à 14,658,227.

Le solde à ce jour de la souscription en faveur des ouvriers lyonnais, ouverte dans les bureaux de la Presse, et s'élevant à 40,509 fr. 75 c. a été versé hier entre les mains de M. le ministre de l'intérieur, qui a bien voulu se charger de les adresser à M. le préfet de Lyon, en un mandat du trésor public sur le receveur général du Rhône.

Les habitants du haut Canada sont exaspérés au plus haut point par le bill que le parlement anglais vient d'adopter. De tous côtés on affiche des placards, où l'on recommande l'union et l'agitation contre les oppresseurs. Le roi d'Angleterre en créant Baronet, sir Francis Head, gouverneur de cette province, a contribué à accroître l'irritation.

M. Bell, armateur du Vixen, est parvenu à pénétrer en Circassie. Il a adressé à un journal anglais une relation de son voyage. Il représente les Circassiens comme animés du plus vif enthousiasme et résolu à soutenir contre la Russie une guerre d'extermination. M. Bell affirme que l'armée russe a été battue et obligée d'abandonner tout le terrain qu'elle était péniblement parvenue à occuper.

On écrit d'Oran, le 7 mai :

Il est toujours fortement question de paix. Abd-el Kader est de retour de Miliana ; il est aujourd'hui à l'habra, d'où il doit partir pour le camp du Sig ; il a fait dire au général Bugeaud qu'il le trouverait là pour la conclusion du traité. On va même jusqu'à annoncer que sous peu de jours nous recevrons les otages que l'émir nous envoie.

Aussitôt après l'arrivée du bateau à vapeur le Sphinx venant directement de France avec des dépêches pressées, le juif Durant est parti pour aller rejoindre Abd-el Kader, et le départ de la division active, qui était encore incertain, a été fixé au 12 de ce mois.

On écrit de Turin, le 17 mai :

Le roi a, par ordonnance royale publiée ce matin, permis qu'une somme de 6 millions de lire nuove fût prise sur les finances pour être prêtée au commerce sur dépôts de soie et avec intérêt de 4 pour cent, attendu la crise actuelle.

Bulletin de la bourse de Paris du 23 mai. — Il y avait tendance à la hausse à l'ouverture du parquet. Le 3 p. c., ouvert à 79 45, s'est élevé à 79 12 1/2 demandé ; mais une réaction de 45 centimes en baisse a trompé les prévisions de ceux qui voyaient déjà le cours de 79 75 dans la bourse même. Pourquoi cette réaction ? c'est que l'actif baissait au même moment à 24 3/8 1/2. Pourquoi l'actif baissait-il ? c'est qu'on

répandait un bruit, très alarmant pour les affaires d'Espagne, mais heureusement controvérsé, qu'une dépêche télégraphique était arrivée à une heure de l'après-midi annonçant que don Carlos était à trois journées de Madrid, après avoir fait une pointe à travers les christinos. Bientôt on s'est remis de la panique et le 3 p. c. a remonté de 79 30 à 79 40 et l'actif de 24 3/8 à 24 3/4.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On prétendait que le gouvernement avait reçu une dépêche télégraphique, annonçant que l'infant D. Sébastien était arrivé à quelques lieues de Madrid et qu'il avait été accueilli de tous côtés par le peuple aux cris de vive Charles V ! à bas la constitution ! On ajoutait que le prétendant se trouvait dans l'armée de l'infant. Cette nouvelle a paru bien peu probable à la Bourse, où l'on paraissait surtout effrayé de la nouvelle que l'infant avait passé l'Ebre, sans être inquiété par Iribarren. Ainsi, tandis que l'armée d'Espartero et d'Evans s'amuse à s'emparer des villes que les carlistes ne cherchent pas à défendre, ceux-ci après avoir réunis toutes leurs forces, font irruption dans le centre de l'Espagne. Ces nouvelles devaient influer sur les fonds espagnols. Aussi la rente active a fléchi de 26 à 24 1/2 3/4 ; il y avait beaucoup d'offres sur ces valeurs.

Les lettres particulières de la frontière d'Espagne portent que le général Espartero est entré à Tolosa et que l'infant don Sébastien est parvenu à passer l'Ebre.

Voici des nouvelles de Bayonne du 19 mai :

Les troupes carlistes, stationnées aux environs de Bilbao, viennent d'enlever les garnisons des postes christinos de Bazarro, du chemin neuf, du chemin de Castrejuna et de la maison d'Altamira, ils y ont fait 400 prisonniers y compris les 55 du fort de St-Mamés.

Une division de l'armée royale, qui, pendant les journées des 15 et 16, s'était rapprochée de l'Arga, a effectué le passage de cette rivière, près du village de Bidaureta. Cette division se compose de 16 bataillons, de 1,200 chevaux, 8 pièces de campagne dont 2 obusiers et un grand nombre d'officiers en disponibilité. Don Carlos, l'infant et l'état-major marchent avec cette colonne expéditionnaire qui sera bientôt en Aragon dont le passage de l'Arga lui assure la route. Cette division sera rejointe par Cabrera qui se trouve en ce moment à Sarrazona à la tête de 7000 hommes.

20 mai. — Nous apprenons d'Hernani que ce matin à 3 heures, le général Espartero devait se mettre en mouvement sur Tolosa. Guirbaldé est sur la route avec 10 bataillons. Il cherchera sans doute, à retarder la marche des christinos, soit en disputant le passage et le pont de Villabona, soit en faisant résistance à Tolosa même.

Le gouvernement a reçu la dépêche suivante :

Bayonne, 22 mai, midi 1/2. L'expédition carliste a passé le 19 le Rio Aragon à Caliszenzo dont elle a rétabli le pont. Iribarren, sorti de Tolosa le même jour, a pris la route de Caparoso.

Evans a quitté Irun hier et a rejoint Espartero à Hernani. Trois bataillons occupent Irun, Fontarabie et Uyarzun. Cette communication laisse encore incertains les projets ultérieurs de don Carlos, en supposant qu'il marche avec la colonne expéditionnaire, car il peut encore descendre vers l'Ebre pour s'avancer vers Madrid par la route d'Aragon, ou se porter par sa gauche vers la Catalogne. Mais s'il s'avance sur Madrid, Iribarren par son mouvement sur Caparoso peut regagner une marche.

On écrit de Valcarlos en date du 20 mai :

L'armée carliste qui a passé l'Arga est arrivée à Noain, presque en vue de Pampelune, à l'embranchement des routes de Sanguesa et de Tudela. Le général Iribarren est parti sur le champ d'Aragona et de Puente la Reyna. Il suit de près les carlistes en les observant avec 12 bataillons et 600 chevaux.

Le prétendant, l'infant Sébastien et la junte de Navarre sont à la tête de cette colonne, qui paraît avoir pris la route de Sanguesa par la vallée d'Elory. Elle a passé la nuit entre

preste périodique ; le théâtre nous ouvre ses portes ; la publicité nous appartient ; nos pensées généreuses peuvent se faire jour et éclairer le monde ; mais ce n'est pas assez. Les saint-simoniens, ces illustres martyrs de la régénération sociale, qui les premiers ont proclamé nos droits, voulaient révolutionner le monde avec une loi nouvelle ; ils savaient que des idées de réforme ne peuvent germer que dans un champ préparé par la religion. Cette haute et féconde pensée doit être la nôtre. Je vous propose donc et avant tout de fonder la religion de la femme ; une religion desservie par des prêtresses, une religion dont nous serons les apôtres, les confesseurs et les pontifes. Nous ne changerons rien aux rites ; nous resterons dans le christianisme pur ; nous ferons seulement changer de sexe à l'église, et toutes les femmes viendront à nous. Alors le monde nous applaudira et nous écrirons de nouvelles lois sur l'autel ! (Vifs applaudissements ; l'orateur en descendant de la tribune est félicité par ses nombreuses amies.)

La motion de Mme Soliveau de Maupré est accueillie avec transports et sur le champ on la nomme présidente d'une commission chargée de poser les bases de la religion nouvelle. Pour terminer la séance, on demande une sonate de clavier ; mais le piano a reçu de si fortes contusions que les premières notes il se met à glapir, à râler, et il rend bientôt le dernier soupir sous l'impitoyable poignee de son bourgeois. Alors Mme de Maupré envoie chercher sa basse, et son archet est de la claque que sa parole. Ensuite, une demoiselle, jeune poète de la plus grande espérance, récite une Ode au Panch, enfin un monsieur après s'être fait beaucoup prier, chante une romance où les hommes sont immolés, à la grande satisfaction de l'auditoire.

Mais pendant que cette romance charmait l'assemblée, Mme Soliveau de Maupré a remarqué qu'une dame de l'émancipation s'est approchée de M. Soliveau et, penchée sur le dos de son fauteuil, cause avec lui d'une façon très-mystérieuse. L'amour propre de la femme libre est très-venant piqué, elle perd patience et apostrophe assez vivement deux causeurs. Le mari s'humilie ; mais la dame, interrompue dans ses galanteries, riposte en vraie femme émancipée. Elle s'oublie jusqu'à dire, à Mme de Maupré : — Vous en avez menti ! Mme de Maupré répond à cette insolence par un soufflet. Le plus grand désordre règne dans l'assemblée ; M. de Maupré s'évanouit, et les femmes libres déclarent que l'affaire ne peut pas s'arranger. Rendez-vous est pris pour le lendemain, à la porte Mailot.

Le lendemain, à la pointe du jour, Mme de Maupré se rend sur le terrain avec ses deux témoins, deux veuves ; son adversaire, escorté de deux amies, arrive en même temps. On règle les conditions du combat ; ces dames chargent les pistolets ; les deux rivaux sont placés à 25 pas ; elles tirent et se manquent. Les témoins déclarent que l'heure est satisfaisante. On va déjeuner.

Trois jours après, Mme Soliveau de Maupré alla rendre visite à Elisa ; mais la femme du notaire, effrayée de ce qu'elle avait vu, était repartie pour sa province.

« Déjà nous ayons envahi la littérature ; nous prenons place dans la

Noain et Mouréal. Elle y était encore dans la matinée du 19. A Pampelune, on ignorait sa destination.

— On écrit de Madrid, 16 mai :

La tranquillité continue à régner dans cette capitale. Les nouvelles de l'Andalousie sont aussi satisfaisantes, et on n'a plus aucune inquiétude sur les affaires de la Catalogne. La fermeté des autorités de Barcelonne et la victoire du baron de Meer à Solsona ont donné le dernier coup à l'insurrection catalane, car d'après nombre de personnes, elle avait un principe carliste. S'il faut en croire le journal le *Patriote*, on a remarqué parmi les principaux acteurs du mouvement de Barcelonne un officier dont la correspondance avait été interceptée précédemment par Niubo : cette correspondance avec les carlistes témoignait de nombreux envois d'armes et de munitions.

— Il paraît certain que les négociations depuis longtemps entamées pour un nouvel emprunt espagnol, sont sur le point de réussir. On parle d'un engagement de M. Aguado, sous la garantie de l'Angleterre. On dit aussi que cette garantie du gouvernement britannique n'a été accordée qu'à la condition d'un traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 MAI.

Le gouvernement a reçu une lettre de cabinet, datée de Berlin le 8 mai, par laquelle S. M. le roi de Prusse annonce au roi des Belges que S. A. R. la princesse Guillemine Frédérique Louise Mariane, épouse de S. A. R. le prince Frédéric Henri Albert de Prusse, a donné le jour à un prince, le 8 de ce mois.

— S. M. la reine est partie pour Paris hier à midi. Mme. la baronne de Stassart et M. le comte d'Archtot l'accompagnent.

— Mercredi, le roi a reçu en audience particulière M. Heyema, bourgmestre de Spa. S. M. a formellement promis à ce magistrat qu'elle se rendrait cette année avec la reine et sa famille aux eaux de cette ville, vers le 15 juillet, pour y passer la belle saison du mois d'août.

— A partir du 29 mai, le ministre de la guerre reprendra ses audiences publiques des lundis.

— Le prince de Polignac a passé par Aix-la-Chapelle le 20, se rendant à Munich.

— Le sieur Ch. Auger né à Lachardi sur Loire (France), a été arrêté en cette ville et écroué aux Petits-Carmes, pour banqueroute frauduleuse. Le gouvernement français a demandé à notre gouvernement son extradition.

— A la vente de la mortuaire du riche hollandais M. Cortvriend, un marchand de tableaux, M. Verbeleu, rue d'Assaut, a acheté un tableau *Paysage avec chute d'eau* par Jacques Ruysdael, pour 1000 fr. Il vient de vendre ce chef-d'œuvre 7000 fr. Ce tableau avait été retouché et presque repeint par Van Remortere père; à cette époque la restauration des tableaux n'avait pas acquis autant de perfectionnement qu'aujourd'hui. M. Verbeleu l'a nettoyé et rendu son mérite primitif.

— On se rappelle la chute que Mme. Graham a faite il y a quelque temps avec le Duc de Brunswick. Elle était tombée déjà d'une hauteur considérable et s'était grièvement blessée. Il paraît que cette aéronaute joue de malheur, car dans la dernière ascension qu'elle a faite jeudi soir, avec son mari, le ballon ayant été porté par un coup de vent sur les cordes en fer d'un pont suspendu, la secousse fut si violente que deux des cordes qui renaient à la nacelle furent rompues. M. et Mme. Graham furent précipités à terre d'une hauteur de 40 à 50 pieds. Heureusement la chute eut lieu sur une colline en pente couverte de gazon ce qui leur sauva la vie. Ils en ont été quittes pour la peur.

— Il circule dans ce moment des pièces fausses de cinquante centimes, à l'effigie de Charles X, et au millésime de 1828; on les reconnaît facilement à leur teinte bleuâtre et à la rudesse de leur exécution.

Bruxelles, 25 mai (trois heures). — La baisse de Paris a d'abord fait rétrograder le cours des obligations. Arrivé à 22 1/2, c'était panique générale, tout le monde vendait. Puis se rendant compte des causes de la peur, le prix est revenu à 23 1/4 sans vendeurs. Finalement on reste très ferme à 23 argent. Ces fluctuations répétées et très fortes, n'exercent point d'influences fâcheuses sur les liquidations, celle d'aujourd'hui s'est opérée d'une manière très satisfaisante. Société Générale émission de Paris 4555 P.; Actions réunies 103 1/2 P.; Banque de Belgique 140 P.

Anvers (deux heures). — Nous chômons la fête du jour. Point d'affaires, point de cote officielle. Arrivé 23 A., 23 1/8 P.

LIEGE, LE 26 MAI.

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ET DU GOUVERNEMENT.

Tandis que la Banque Belgique soumettait franchement ses opérations au contrôle et aux investigations du gouvernement, et accomplissait ainsi un devoir qui lui était imposé par ses statuts, la Société Générale, se croyant sans doute assez puissante pour braver le gouvernement et les lois, violait ouvertement ses statuts et mettait en circulation de nouveaux billets au porteur, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de l'état. On a de la peine à s'expliquer un semblable abus de pouvoir en présence des dispositions formelles des statuts de cette société, qui accordent au roi le droit de régler la forme, le nombre, l'époque et le mode d'émission de ses billets au porteur.

Quand l'intervention de l'état dans les opérations qui tendent à créer de nouvelles valeurs monétaires, fut stipulée et garantie, on eut pour but spécial de prévenir la trop grande multiplication de papier, source d'une foule d'embarras. La dépréciation rapide de semblables valeurs, soumises aux fluctuations et aux incertitudes d'une production qui peut s'égarer, d'une industrie qui peut tomber, d'un commerce qui peut se ralentir, a jeté plus d'une fois une perturbation fatale dans les fortunes. Aussi a-t-on jugé utile et nécessaire d'en soumettre l'émission à des restrictions déterminées et d'accorder au gouvernement la faculté de la surveiller dans l'intérêt public. Un autre motif

encore réclamait son intervention. A l'état seul appartient le droit de battre monnaie, et de créer des symboles représentatifs de valeurs réelles. Or, le pouvoir d'émettre du papier monnaie, ayant cours légal dans le royaume, n'est qu'une dérivation de ce droit. Il faut donc, pour que des particuliers puissent légalement faire une émission de ce papier, qu'ils aient été autorisés à cet effet par la puissance à laquelle la constitution a conféré le droit de battre monnaie.

La Société Générale s'était soumise jusqu'à présent à toutes les conséquences qui découlent de ce double principe. Les signes représentatifs des valeurs qu'elle avait créées ont été admis dans le commerce, ont circulé légalement et librement; parce qu'avant de les émettre, elle avait obtenu de l'état l'autorisation nécessaire à cet effet. Aujourd'hui cependant elle vient de se soustraire à cette obligation, qu'elle avait volontairement assumée, et elle dénie même à l'état la faculté de s'immiscer dans ses opérations, malgré le texte formel de ses statuts. Ainsi, elle a refusé au gouvernement de faire connaître le nombre des anciens billets mis en circulation. Cette connaissance lui était pourtant indispensable; sans elle, le gouvernement était dans l'impossibilité de juger de l'opportunité ou de la nécessité d'une émission nouvelle. Pourquoi ce refus? La société craint-elle que la publicité de ses opérations nuise à son crédit, elle qui se prétend si solidement assise? Craint-elle que les investigations du gouvernement conduisent à la révélation de fautes qu'elle aurait commises, de spéculations qui n'auraient point réussi, d'abus criants dont la divulgation pourrait affaiblir la confiance publique dans le succès de ses opérations commerciales ou industrielles? nous l'ignorons. Mais sa conduite nous semble autoriser tous les soupçons.

Si la Société Générale avait été tracassée par le gouvernement, si celui-ci avait cherché à lui susciter des entraves par une immixtion incessante et vexatoire dans les moindres affaires, on pourrait excuser jusqu'à un certain point l'illégalité de la mesure qu'elle vient de prendre; mais il est loin d'en être ainsi. Le gouvernement au contraire a toujours montré trop de condescendance aux exigences de la société. Quand il pouvait commander et ordonner, il s'est borné à prier et à inviter. Aussi porte-t-il aujourd'hui la peine de sa mansuétude et de sa longanimité.

La société le brave ouvertement et le défie de le suivre dans la nouvelle route qu'elle vient de s'ouvrir. Le gouvernement conservera-t-il encore son attitude humiliante? Courbera-t-il toujours la tête sous les prétentions de la société? Il l'a fait jusqu'à présent; il a même en dernier lieu proposé une transaction, qui n'était pas digne de lui, après le refus de la société de faire connaître le nombre des anciens billets émis. En effet, deux commissaires auraient été nommés, l'un par le gouvernement, l'autre par la société. Celle-ci aurait fait procéder en leur présence, à la destruction de tel nombre d'anciens billets qu'elle avait jugé convenable d'anéantir, et elle aurait été ensuite autorisée par le gouvernement à émettre un nombre de nouveaux billets au porteur égal à celui des anciens billets détruits. Mais la Société Générale s'est même refusée à cette transaction. Sa position est donc nettement dessinée vis à vis du gouvernement. Elle veut se soustraire à tout contrôle. Elle ne reconnaît plus la légalité des devoirs qu'elle s'était imposés; elle déclare le contrat librement fait avec l'état, se proclame indépendante, et se place même au dessus de lui.

Au gouvernement maintenant à faire respecter ses droits. S'il s'en départait de nouveau, s'il renonçait à les maintenir, d'autres sociétés, suivant l'exemple de la Société Générale, émettraient à leur tour des valeurs nouvelles, sans son autorisation, et bientôt peut-être le pays, inondé du papier qui par sa multiplication exorbitante, ne tarderait pas à être atteint d'une dépréciation fatale, courrait risque d'être plongé dans les mêmes embarras d'où les États-Unis viennent à peine de sortir. Il y a donc une grave question d'honneur et d'intérêt public au fond de la contestation qui vient de s'élever. Si la Société Générale persiste dans ses prétentions, il ne reste plus au gouvernement que de les déférer aux tribunaux. La Belgique heureusement possède une magistrature indépendante et éclairée qui ne fléchira point devant les menaces d'une puissance qui aspire à la domination du pays.

Les exigences de la Société Générale, et l'acte illégal auquel elle vient de se livrer, donnent au gouvernement la mesure des prétentions futures de cette association. Ils doivent lui imposer une salutaire défiance et l'engager à mettre désormais, dans ses relations avec elle, plus de fermeté et d'énergie. Le contrôle qui lui a été déferé, dans l'intérêt public, lui impose des devoirs dont l'inaccomplissement le rendrait coupable, aux yeux du pays, de prévarication et de fraude. Sa longanimité a été mise assez long-temps à l'épreuve. Il est temps qu'il prenne enfin des mesures vigoureuses pour maintenir ses droits, et pour prévenir les dangers auxquels l'indépendance absolue des sociétés, qui n'existent que par son autorisation, pourrait exposer le pays.

Voici l'avis que donnait au gouvernement français, il y a quelques jours, un membre de la chambre des députés de France, au sujet de l'autorisation des associations financières et industrielles :

« Que le gouvernement soit sobre et sévère dans ses autorisations; qu'il se rappelle alors soigneusement ce qui s'est passé en Angleterre et aux États-Unis; qu'il mette à profit les expériences coûteuses que d'autres ont faites pour nous, et n'aille pas attribuer, comme le disait fort énergiquement lord Liverpool, la prérogative royale à chaque *savetier*, à chaque *marchand de fromage*, qui peuvent, quant l'en vie leur en prend, battre monnaie sans obstacle et sans contrôle, et engorger les canaux de la circulation par des effets sans valeur réelle. »

Le budget de la ville est un acte d'une trop grande importance pour que nous n'examinions pas avec une attention scrupuleuse tout ce qui s'y rattache et notamment les réductions et les rejets opérés par l'autorité que la loi investit de la tutelle des communes. Déjà nous avons consacré deux

articles à justifier plusieurs allocations qui ont disparu en tout ou en partie du budget, et nous croyons avoir rencontré et réfuté les motifs sur lesquels se fonde la députation du conseil provincial relativement à quelques points d'une moindre importance.

Nous n'ignorons pas que toute l'économie de la recette pendant l'exercice de 1837 a dû être modifiée, attendu que le conseil communal y avait fait figurer le produit d'un grand nombre de terrains et de jardins pour la vente desquels il n'existe aucune demande d'autorisation. Mais, en admettant ce point comme certain, qu'est-ce qui empêchait le conseil provincial avant d'arrêter le budget, de faire à cet égard des observations et d'engager le conseil à aviser aux moyens de remplacer en tout ou en partie ces recettes rayées? Dans cette hypothèse on aurait pu examiner si l'excédant du produit des taxes par suite du nouveau tarif ne figurerait pas bien au budget ordinaire, et subordonner les dépenses les moins urgentes à son adoption par le gouvernement, ou bien encore, sans rien changer au système établi, ajouter quelques allocations à celles qui devront figurer comme rappel au budget de 1838 quoique faite dans le courant de cet exercice. Ce que nous demandons est loin d'être une innovation; c'est au contraire un retour aux usages suivis les années précédentes, si nous en exceptons toutefois celle de 1834. L'ancienne députation issue de distinctions de classes que la révolution de 1830 s'est empressée d'abolir, faisait tout d'abord des observations sur les articles qui ne lui paraissaient pas susceptibles d'admission; les deux autorités s'éclairaient ainsi mutuellement, et nous croyons pouvoir nous rappeler des allocations votées en premier lieu et rejetées ensuite par le conseil communal lui-même. Peut-être dirait-on qu'en suivant la marche indiquée, l'exercice aurait été en grande partie écoulé avant l'approbation du budget? Cette objection a quelque fondement, et s'il ne se présentait à l'esprit aucun autre moyen qu'une correspondance et une nouvelle délibération, choses longues de leur nature, nous passerions condamnation. Mais pense-t-on que le conseil communal se serait refusé à charger deux de ses membres d'aller au sein de la députation réfuter les objections contre plusieurs des crédits demandés et céder sur des faits certains, tels par exemple que le produit de la vente de terrains et jardins communaux.

Nous apprenons que dans le cas où le conseil communal n'adopterait pas l'établissement d'un béguinage central à St-Christophe, établissement en faveur duquel nous nous sommes prononcés, la commission administrative des hospices civils présenterait un projet d'agrandissement de l'hospice des femmes incurables, laissant ainsi à l'autorité communale la responsabilité du changement apporté aux intentions des fondateurs.

Nous croyons que le conseil communal ne tardera pas à être saisi par la commission de l'école normale, d'une proposition de donner, de concert avec l'autorité provinciale, une plus grande extension à cet établissement.

La députation permanente du conseil provincial vient de publier, en forme de supplément à l'un des numéros du *Mémorial Administratif*, les procès-verbaux de la session du conseil provincial en octobre 1836.

Trois sergens, déserteurs du 25^e régiment d'infanterie prussienne, sont arrivés aujourd'hui en ville. Ils ont pris la route de Givet et se proposent de s'engager dans la légion étrangère au service de la France.

— Une soixantaine de miliciens appartenant au 5^e régiment d'infanterie et au 2^e de chasseurs à pied, sont partis hier et aujourd'hui pour se diriger sur leurs dépôts à Ypres et Menin.

— Un détachement fort d'un brigadier, de dix hommes et de 23 chevaux, sous les ordres d'un maréchal de logis de la première compagnie de l'escadron du train d'artillerie, venant de Bruxelles, est arrivé hier à Liège; il a amené cinq fourgons chargés d'armes de guerre.

— Dimanche dernier, quatre fourgons du train d'artillerie sont arrivés à Arlon pour transporter à Liège les vieux fusils et piques qui en 1830 et 1831 avaient servi à l'armement de la garde civique. (*Echo du Luxembourg*.)

•• Deux savans géologues, M. Chester, Anglais, et M. Davis, de Philadelphie, ont découvert dernièrement dans une des excavations qui se trouvent dans la grande chaîne des montagnes de Cumberland (Etats-Unis), trois corps entiers pétrifiés : celui d'un chien couché sur le rocher, et ceux de deux hommes, dont l'un est assis et l'autre debout, tenant en main un javalot. On fait des préparatifs pour transporter ces corps à New-Yorck.

Parmi une foule de curiosités naturelles trouvées dans les immenses excavations et les grottes de cette chaîne de montagnes, appelée *Great Laurel Ridge*, plusieurs squelettes humains et des ossements d'animaux ont été découverts dans l'état de pétrification. Plusieurs arbres pétrifiés ont été aussi découverts sur les rives du fleuve qui coule au pied de cette chaîne ainsi que des ossements de mammoth et autres animaux dont la race est perdue.

•• Un journal de province anglais, l'*Essex Herald*, contient sous ce titre le fait suivant :

• Une veuve du comté d'Essex, âgée d'une quarantaine d'années, a épousé un jeune homme et est devenue mère. Le même jour, la fille que cette veuve avait eue de son premier mariage s'est unie au père du jeune marié.

• Voici le résultat de ce double hymen si disproportionné pour les âges : la veuve est évidemment grand'mère par alliance de son mari, et bisaincée de son propre fils. Maintenant comme le fils d'une bisaincée est nécessairement le grand-père ou le grand-oncle des descendants qu'elle peut avoir, on demande si cet enfant à la mamelle n'est pas lui-même son propre grand-père? »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 24 MAI.
Naissances: 5 garçons, 2 filles.
Décès: 1 garçon, 1 femme, savoir: Pierette Claire Louvier, âgée de 42 ans, sans profession, rue Souverain Pont, épouse de Jean And. Léonard.

SOCIÉTÉ DE S' LÉONARD.
L'administrateur-directeur a l'honneur de rappeler aux actionnaires qu'en conformité de l'art. 31 des statuts, l'assemblée aura lieu le 3 juin prochain.

ANNONCES.
ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHARMACIE.
S'adresser rue Vinave-d'Ille, n° 38. 967

VENDREDI ET SAMEDI 26 et 27 Mai, il SERA VENDU, EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE RENOZ, UNE QUANTITÉ DE TRÈS BEAUX MEUBLES ET DES LAURIERS LES PLUS BEAUX QUI EXISTENT EN BELGIQUE et un très BEAU CHIEN D'ARRÊT. 1023

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauvenière, N° 9, près de la porte d'Avroy. S'adresser au bureau de cette feuille.
A LOUER, rue de l'Université, n° 2, à gauche en venant du pont de la Boverie, un BEAU QUARTIER composé de dix pièces, savoir: Quatre pièces au rez de chaussée, six chambres, caves et la jouissance d'un jardin.

Mme GILLON-NOSENT, RUE DU PONT-D'ILLE, N° 32.
Vient de recevoir de Paris un TRÈS BEL ASSORTIMENT DE NOUVEAUTÉS pour la saison nouvelle, Mouseline laine, Jaconats, Mousseline, Toile imprimée dessins tout-à-fait nouveaux, Schals en crêpe brodés, en soie, damassés, brochés et autres, Écharpes mantilles, écharpes en cachemire et autres très nouvelles, Chatelaines et Écharpes-colliers de très-bon goût, Cors en mousseline brodée, Rubans pour ceinture, Rubans en velours de toutes couleurs et de toutes largeurs, un assortiment de Corssets de la fabrique de Josselin de Paris. Elle a aussi reçu un très-joli choix de Bijoux dorés, quincaillerie fine, tabletteries, ombrelles, parapluies; un bel assortiment de Gants et de Cors de la fabrique de Boivin, et autres.

A VENDRE UN BEAU SECRÉTAIRE, meuble antique, contenant quatorze tiroirs, fermant à clef, et une table à écrire. Cette pièce est très-bien conservée; elle est faite en bois de rose, incrusté d'ébène et d'écaïlle, et garnie d'ornemens en cuivre; l'intérieur est formé de 6 colonnes élégantes qui se reflètent dans des glaces. Ce MEUBLE est surmonté d'une galerie en cuivre.
Plus un cadre de trois pieds et demi de hauteur, destiné à recevoir une glace; et une jolie petite chiffonnière, composée de 8 tiroirs fermant à clef; ces deux derniers objets sont également de forme antique, et travaillés comme le secrétaire en bois de rose incrusté d'ébène et d'écaïlle.
S'adresser pour les voir, rue Jamin St-Roch, n. 324, vis-à-vis l'Hôtel de la Pommelette.

VENTE PAR LICITATION.
LUNDI 29 MAI 1837, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liège, les IMMEUBLES suivants, appartenant aux enfants de feu Etienne CARLIER, situés aux Vennes, ville de Liège:
1er LOT.
UNE MAISON, cotée 176, joignant du levant au chemin, du midi à la maison suivante, du couchant et nord à Cornélis Sterpin.
2me LOT.
UNE MAISON, cotée 177, joignant du levant au chemin, du midi à Gilles Deprez, du couchant à Cornélis Sterpin, et du nord à la maison précédente.
3me LOT.
UN JARDIN propre à bâtir une maison de campagne, contenant 5 verges grandes, clos de haies, joignant du levant à Cornélis Sterpin, du midi à l'aisance, du couchant à M. Bayet, du nord à la Société des Vennes.
S'adresser, pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 990

PILULES ECOSSAISES D'ANDERSON, AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE, CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni trachées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder.
Prix: 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.
Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

Qui guérit les PULPATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.
Sirop de Johnson.
Les expériences conduites, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 20 novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de ce Sirop de Johnson.

FLUIDE DE JAVA, Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.
Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'explique ainsi au sujet de cette importation:
Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.
Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.
Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.
La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille:
Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

SURDITÉ. (Extrait des journaux de Paris.)
MM Bain, propriétaire à Vincennes; Carreau père et fils; fabricant de pâtes d'amandes, rue de la Truanderie; Mouffier, bijoutier, rue du Bac, n° 136, traité primitivement par les médecins les plus célèbres de la capitale; Moulleron, parfumeur, rue de la Seine, n° 42; Casteing, propriétaire, Bouillac, près Castelnaud Sarrazin; les uns et les autres atteints de surdité très-anciennement, viennent d'être complètement guéris par l'Huile Acoustique du docteur Mène Maurice, de Paris.

Lettre de M. Masson, père de M. le sous-préfet de Lectour (Gers).
Monsieur le docteur,
J'ai resté sourd de mes deux oreilles au point qu'il y a trois ans, je fus obligé de quitter le barreau; j'ai fait usage de votre Huile acoustique, en suivant exactement votre instruction; j'ai retrouvé le moyen d'entendre. Je remercie Dieu de ce bienfait à l'aide de ce remède.
Signé: MASSON, avocat à Lectour.
(Voir aussi notre numéro du 31 octobre pour d'autres lettres entres.)
Le DÉPOT de l'HUILE ACOUSTIQUE, du docteur Mène Maurice, est, pour Liège, chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave-d'Ille, n° 38.
M. Mène vient aussi de publier une petite brochure indispensable pour se traiter soi-même, laquelle contient ses découvertes sur la nature et le siège de cette infirmité.
Prix: 1 franc. Elle se distribue à la même adresse.

CHOCOLAT FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE, Au n° 32, rue du Pont-d'Ille, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Sap. ep. etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

VILLE DE LIÈGE - Avis.
Le collège des bourgmestre et échevins prévient ses administrés que M. Levalet, géomètre de 1re classe du cadastre, s'occupe en ce moment des travaux relatifs aux mutations cadastrales à opérer dans le quartier du Sud; il les invite en même temps à donner à cet employé accès dans leurs propriétés et les renseignements que ses opérations exigent, A l'hôtel-de-ville le 22 Mai 1837.
Le président Louis JAMME.
Par le collège le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIÈGE.
Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants qui ne se sont pas encore présentés chez le receveur de la ville pour toucher les indemnités qui leur sont dues, du chef des logements militaires en 1836, que les billets seront acquittés jusqu'au 25 juin prochain inclusivement.
Ils sont invités à ne pas laisser écouler ce délai, le compte du receveur devant être clôturé immédiatement après cette époque.
A l'Hôtel de Ville, le 19 mai 1837.
Le président, Louis Jamme.
Par le collège, le secrétaire, Demany.

BOURSES. PARIS, LE 24 MAI.
Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes entries for Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, etc.

AMSTERDAM, LE 24 MAI.
Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes entries for Holl. Dette act'v., Dito 2 1/2, Ditiérée, Billet de change, Syndic. d'amort., etc.

ANVERS, LE 25 MAI.
Les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour, 22 1/2 5/8 3/4 7/8 23 et reste 23 1/8 cours.
Primes à un mois 25 1/4 dont 1 0/0.
Il y avait de bons acheteurs.

BRUXELLES, LE 25 MAI.
Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes entries for COURS, Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. Iouc., etc.

VIENNE, LE 16 MAI.
Métalliques, 105 0/0. - Actions de la Banque, 1382 0/0.
PLACE D'ANVERS, LE 25 MAI.
Aujourd'hui, jour férié, généralement sans affaires marquantes. 150 caisses Havane blond, belle qualité, ont été payées f. 20 1/2 par nat.
Il s'est traité depuis hier environ 120,000 k. lumps et pains dans les prix de f. 17 à 19.
Imprimerie de J.-Bte. Nossext, rue du Pol-d'Or, n° 622, à Liège